



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 37013

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la solidarité au sein du système de santé. La conférence nationale de santé a adopté deux avis sur l'évolution solidaire du système de santé et les principes de solidarité dans le champ de l'autonomie. Ces avis analysent les fondements de la solidarité en santé, leur sens et leurs traductions institutionnelles et met en perspective les conséquences des évolutions récentes du système de solidarité. La conférence nationale de santé dégage trois domaines critiques pour l'application de ces orientations : la construction des parcours de santé solidaires, la reconnaissance de la place des aidants, l'extension des conditions de solidarité aux financements complémentaires. Aussi, elle l'interroge sur les deux avis rendus par la conférence nationale de santé et sur les suites à y donner.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37013

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9368